

le québec ETUDIANT

Vol. 4 No 8

19 février 81



Journal de l'association nationale
des étudiants et étudiantes
du Québec



Sommaire

Editorial: priorités et perspectives

P. 2

Le colloque du RAEU sur les droits des étudiants

P. 3

Les réactions de l'exécutif de l'ANEQ face à la nouvelle image du MEQ

P. 3

Le Q.E. mis aux poubelles par l'administration à St-Laurent

P. 5

Journée nationale étudiante de solidarité avec le peuple salvadorien

P. 10

L'Ontario Federation of student en congrès

P. 9

Congrès de fondation de l'OTEQ, l'organisation pour le tourisme étudiant au Québec

P. 11

8 mars

JOURNEE

INTERNATIONALE

DES FEMMES

P. 4

Tous les
détails sur
le congrès
P. 6 et 7

13e Congrès de l'ANEQ

S'ORGANISER DANS L'UNITÉ

13 au 15 février 1981
CEGEP Montmorency



Le rapport moral du C.C.

Priorités et perspectives

NDLR: Le présent texte constitue la conclusion du rapport moral que le conseil central faisait au treizième congrès de l'ANEQ. A la lumière de la situation dans l'éducation et des problèmes internes du mouvement étudiant il tente de tracer des perspectives et des priorités pour les mois à venir.

Le conseil central croit qu'il est impérieux de rassembler les forces étudiantes, particulièrement dans la conjoncture actuelle. Nous ne croyons pas, comme nous l'avons déjà écrit en éditorial du Québec Etudiant, que la solution à la division actuelle soit dans «l'isolement en fractions de chacune des tendances». L'exemple du syn-

dicalisme étudiant français montre bien les vicissitudes de pareille orientation: en '68, 70% des étudiants et des étudiantes en France étaient membres de l'UNEF, aujourd'hui seulement 4% se répartissent dans quatre associations différentes!

Pour nous, la solution de ce problème réside principalement dans le débat, un débat large autant sur la forme et les structures du mouvement étudiant que sur son orientation politique. Nous pensons qu'il faudrait mener ces débats parmi les masses étudiantes même et ne pas laisser planer ce dossier au-dessus de leurs têtes sans qu'elles puissent y prendre part, comme ce fut le cas jusqu'à présent. Nous espérons en une

libre expression, démocratique, de tout les points de vue.

Nous pensons également qu'il est important plus que jamais de promouvoir l'idée de la mise sur pied d'une centrale unique pour le mouvement étudiant au Québec afin de contrer le plus possible les dangers de scission. En s'appuyant sur l'expérience de l'ANEQ et de l'ensemble du mouvement étudiant et sur le rapport du comité paritaire ANEQ-RAEU, nous croyons qu'il est possible, si chacun s'applique à sa tâche et conserve en tête la recherche de l'unité, d'effectivement mener à bien ce projet.

Au chapitre des orientations traditionnellement défendues par l'ANEQ et cernées au colloque du mois d'août dernier, il nous semble plus que jamais important de montrer la viabilité de pareille orientation et surtout de démontrer empiriquement qu'elle apporte des gains aux étudiants et aux étudiantes. A ce titre, deux dossiers nous semblent particulièrement brûlants: la répression (l'affaire Héroux en tête) et nos conditions d'études (particulièrement le projet de règlement des études collégiales, le chômage estival et les prêts et bourses).

Nous entendons mener le plus efficacement possible les débats autour de ces dossiers, débats qui devraient nous mener vers le quatorzième congrès de l'ANEQ, en mai prochain. Ce congrès, dans la continuation du colloque et du treizième congrès devrait s'axer autour d'un programme clair pour le mouvement étudiant et, bien sûr, la réunification des forces étudiantes québécoises dans une centrale unique.

Le conseil central de l'ANEQ
(tel qu'amendé et adopté à l'unanimité par le XIIIe congrès)

A VENIR

Contre la répression, défendons nos droits

Le 4 mars, manifestation organisée conjointement par l'ANEQ et le RAEU contre la répression et pour la défense de nos droits. C'est à 19h00, à Montréal; le lieu de rassemblement est au métro Cham-de-Mars. La manifestation sera suivie d'une soirée de solidarité à l'église St-Louis-de-France, coin Roy et Berri. Ce sera l'occasion de se solidariser avec Guy Héroux, menacé de dix ans d'emprisonnement. Pour renseignements: (514) 277-5826 ou (514) 392-8923.

Solidarité avec El Salvador

Grande manifestation à Montréal appelée par le Comité unifié de solidarité avec El Salvador, samedi 28 février à 12h00, coin Avenue du Parc et Mont-Royal.

Colloque sur les cafétérias

Colloque national sur les cafétérias scolaires organisé par le comité du cégep de Chicoutimi, reporté d'un mois.

ANNULÉ

le québec ETUDIANT



Le Québec Etudiant est membre de la Presse Etudiante du Québec (PEQ).

Cette édition du Québec Etudiant a été publiée sous l'entière responsabilité du Conseil exécutif de l'ANEQ.

Ont collaboré à cette édition du Québec Etudiant: Jacques, Beaudoin, Henri-Paul Normandin, Carole Courchesne, Daniel Nadeau, Alain Bernatchez, Jacques Leroux, Johanne Desroches, Danielle Champoux, Pierre Cadotte et Marc Vézina.

Bureau de rédaction: 232, Jean-Talon ouest, Montréal, H2R 2X5, (514) 277-5826.

Tirage: 38,000 exemplaires.

Composition-montage: Composition Fleur de Lysée, les ateliers de l'ANEQ.

Impression: Richelieu Roto-Litho.

Distribution: Purolator Courrier.

Responsable de la publicité: André Querry, (514) 277-5826.

Le Québec Etudiant est autorisé à publier les dépêches de la Presse Universitaire Canadienne (CUP). Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction totale ou partielle est permise et encouragée, à condition que soit mentionnée l'origine.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

Numéro international ISSN 705-3096.



\$1674

\$1500

\$1000

\$500

Campagne financière de soutien au Québec-Etudiant!

La campagne de soutien financier au Québec-Etudiant va bon train. Depuis le dernier numéro, \$410. ont été amassés, ce qui porte le total cumulatif à \$1,674. L'objectif de \$2,000. est donc à la portée de la main, il suffit de donner un dernier coup de pouce pour l'atteindre!

Les abonnements individuels, les abonnements collectifs (pour les associations étudiantes non-membres de l'ANEQ), les dons, les parties de solidarité et collectes dans les assemblées générales: voilà autant de moyens qui peuvent être utilisés pour aider au soutien du Q.E.

Abonnez-vous! Dites votre mot pour appuyer le développement du seul journal étudiant d'envergure nationale au Québec!

COUPON-REPOSE

(à découper et retourner à: Le Québec Etudiant, a/s A.N.E.Q., 232 ouest, rue Jean-Talon, Montréal, H2R 2X5).

*Je désire m'abonner pour un an au Québec Etudiant (sous pli fermé, courrier première classe) \$10.00 (.....).

*Je désire souscrire un don de \$..... pour aider à son financement.

..... (.....)

NOM:

ADRESSE:

(les chèques ou mandats doivent être faits au nom de l'ANEQ)

Le 6-7-8 février à l'U. de M.:

Un colloque sur les droits des étudiant-e-s

par Francine Hébert
et Danièle Champoux
du McGill Daily

C'est finalement à deux colloques sur les droits des étudiants plutôt qu'un seul que l'exécutif du RAEU aura involontairement convoqué les étudiants des universités du Québec. Une division importante s'est effectivement manifestée, autour du principe même de l'élaboration d'une Charte des droits. Les dissidents ont plutôt pris position en faveur de l'élaboration d'un Manifeste.

La division sur une question de principe a finalement pris la forme des deux assemblées plénières parallèles le dimanche, le président de l'assemblée «officielle» ayant refusé d'autoriser un débat sur le fond du différend et de rendre l'assemblée décisionnelle.

Les organisateurs du Colloque (RAEU) voient dans l'élaboration d'une Charte — de type syndical, dans le genre convention collective ou code de travail — le meilleur moyen de définir et de protéger les droits des étudiants. «Le RAEU veut faire de la Charte des Droits un véhicule des aspirations des étudiants du Québec.»

Les organisateurs du Colloque n'ont pas manqué de souligner qu'il est stratégiquement valable de profiter du fait que le gouvernement se trouve

à la veille des élections dans une situation précaire et par conséquent plus sensible aux revendications des étudiants. Le fait que le gouvernement ait accordé une somme de \$17,000 pour l'organisation du colloque pourrait leur donner raison.

Le désaccord entre les deux groupes s'est également articulé autour de cette question d'une «collaboration» avec le gouvernement. Les partisans du Manifeste ont contesté le principe «de compter pour la défense des droits étudiants sur un gouvernement dont les positions face aux travailleurs, dans les conflits de travail, dans le code du travail et dans les lois 17 et 45, sont suffisamment éloquents.»

Rien n'empêcherait le gouvernement de modifier à son goût et avantage une Charte avant d'en faire une loi. Il est beaucoup plus sain pour le mouvement étudiant d'éviter la bureaucratisation et de ne compter que «sur les forces de ses membres pour créer un réel rapport de force».

Les délégués dissidents se sont également élevés contre la façon anti-démocratique par laquelle la décision de travailler à une Charte plutôt qu'à un Manifeste a été prise, puisque les programmes de discussions avaient été élaborés à l'avance et sans consultation. Les délégués en ateliers n'avaient pas non plus la possibilité de se

prononcer sur le contenu des propositions que contiendrait la Charte puisqu'on ne leur accordait pas le droit de vote à ce sujet. L'exécutif du RAEU se réservait cette tâche.

Les propos tenus dans les deux plénières ont donc été complètement différents. Du côté des «officiels», on a assisté aux rapports des ateliers, auxquels les délégués s'étaient de toute évidence consacrés avec beaucoup d'énergie et de bonne foi. Les réactions de la salle démontraient combien les étudiants étaient d'accord sur les problèmes à affronter, les revendications à défendre. Même au sein de cette assemblée un bon nombre de délégués ont indiqué leur accord avec certaines des objections de fond et de forme des délégués dissidents.

L'assemblée des dissidents votait de son côté une motion de blâme contre le RAEU et ses pratiques anti-démocratiques et mettait sur pied un comité pour la rédaction d'un manifeste à partir des propositions surgies dans les ateliers parallèles.

Etrangement, pour les deux assemblées, la prochaine étape consiste à faire parvenir aux associations étudiantes locales les propositions de Charte et de Manifeste pour fins de discussions. Suivrait ensuite un congrès où des décisions finales sur le contenu du «véhicule» choisi des droits étudiants seraient prises.

On «décortique» le REC

par Jacques Beaucoin

QUEBEC - Se réunir pendant deux jours pour étudier, analyser et «décortiquer» le projet de règlement des études collégiales du Ministère de l'Éducation du Québec: voilà l'«exploit» qu'ont réalisé, au retour de vacances, près d'une centaine de militantes et de militants, venus des quatre coins du Québec, lors d'une session de formation organisée par l'ANEQ.

Les participant-e-s se sont penchés sur tous les aspects du projet de règlement, mieux connu sous l'abréviation «REC». L'ajout de cours obligatoires de mathématique, économie et civilisation québécoise, la présence au cours obligatoires, le renforcement des pouvoirs du D.S.P. (Directeur des services pédagogiques), le contrôle toujours plus grand de l'État et de l'entreprise privée sur l'éducation; toutes ces questions, et bien d'autres encores, ont fait l'objet de l'étude à la loupe et de la critique des militant-e-s présents à cette rencontre.

Ces derniers ont même eu l'occasion d'entendre un exposé d'un porte-parole de la Centale de l'Enseignement du Québec (CEQ) sur «l'évolution des politiques de l'État au niveau de l'éducation depuis les vingt dernières années et son lien avec le développement de la crise économique». On voulait, de cette façon, permettre à tous de mieux saisir dans quel contexte et quelle conjoncture se présente le REC.

Malgré des faiblesses et des difficultés que d'aucuns ont fait remarquer lors du bilan qui clôturait la fin de semaine - c'était la première fois que l'ANEQ organisait une telle «session de formation» -, la grande majorité des participants ont souligné qu'il s'était agi là d'un pas en avant considérable pour l'ANEQ qui allait dans le sens d'un rapprochement avec la base tant souhaité pour sa véritable réorganisation.

Marc Vézina, un des responsables de l'organisation de cette réunion, a émis l'opinion que la session avait permis de dévoiler à plusieurs, «qui ne l'avaient pas vu depuis longtemps», le «vrai visage» de l'ANEQ. «La session a permis de ne plus conserver entre les mains des 'grands bonzes' du Conseil Central la tâche de fouiller l'analyse de ce projet gouvernemental. En s'y mettant à quatre-vingts personnes, on s'assure à l'avance que les positions qui en sortiront seront plus représentatives.»

Il reste à voir si l'ANEQ pourra continuer sur cette voie et si la session aura finalement eu pour effet de consolider les revendications étudiantes face au REC. On sait que ce projet a déjà été décrié tant par des associations d'étudiant-e-s que de syndicats de professeurs au cours de la session dernière.

Concernant les prêts & bourses:

Des «concessions» à saveur électorale.

par Jacques Beaucoin

MONTREAL — Le 21 janvier dernier, le ministre de l'Éducation du Québec, M. Camille Laurin, donnait une conférence de presse au cours de laquelle il a fait certaines déclarations nouvelles concernant les règlements des prêts et bourses. L'ANEQ, directement impliquée par ces mesures, a fait connaître ses réactions le 5 février, par le biais, elle aussi d'une conférence de presse.

Le ministre a rendu publique une décision du Conseil des ministres à l'effet de soustraire les emprunteurs sans emploi de l'obligation de procéder immédiatement au remboursement mensuel de leurs prêts. Le gouvernement assumera, à tous ceux-ci, les versements mensuels convenus avec les institutions de crédit. Pour bénéficier

de cette mesure, l'«emprunteur sans emploi» devra produire une déclaration attestant qu'il est sans emploi et renouveler cette déclaration à tous les trois mois.

M. Laurin a présenté cette mesure comme étant une manifestation concrète de la volonté du gouvernement québécois d'améliorer le sort réservé aux étudiants, en particulier les plus démunis, c'est-à-dire ceux, nombreux, qui se retrouvent sans emploi après la fin de leurs études, endettés de plusieurs milliers de dollars.

L'ANEQ a tenu à souligner que ces assouplissements au régime des prêts et bourses, loin de constituer une innovation, ne sont que la suite des mobilisations étudiantes de l'automne '78 sur le même sujet. En effet, M. Jacques-Yvan Morin, prédé-

cesseur de M. Laurin, avait lui-même annoncé publiquement, dans un communiqué de presse, le 15 décembre 1978, que le gouvernement allait modifier le mode de remboursement des prêts pour l'étudiant qui se retrouve en chômage de la même façon. Il a donc fallu attendre deux ans pour que se concrétise cette concession publique aux demandes étudiantes.

En ce sens, l'ANEQ, loin de considérer ces modifications comme un «cadeau» du ministre, soupçonne celui-ci de tenter d'offrir un «bonbon pré-électoral» aux étudiants et aux jeunes, qui constituent comme on le sait une clientèle importante pour le gouvernement Lévesque.

Egalement, André Query, le porte-parole de l'ANEQ, a tenu à souligner qu'il a fallu déclen-

cher des démarches et pressions constantes au cours des deux dernières années pour forcer l'application du gain étudiant de '78».

Bien que n'étant pas contre ces modifications, au contraire, l'ANEQ tient aussi à en dénoncer les aspects restrictifs et limitatifs: ainsi, l'ex-étudiant travaillant à temps partiel et dont les ressources financières sont supérieures à celles qu'il recevrait à titre d'aide sociale, n'est pas éligible à ce nouveau programme. «Quand on sait que pour un célibataire âgé de moins de 30 ans, le montant maximal d'aide sociale est de \$30.25 par semaine, on peut facilement en déduire que beaucoup d'ex-étudiants et étudiantes pratiquement sans emploi devront se passer des «largesses» de Laurin», d'ajouter André Query.

Aussi, la personne mariée ou vivant maritalement et dont le conjoint occupe un emploi ou reçoit des ressources financières supérieures aux sommes que celui-ci recevrait à titre d'aide sociale s'il ne recevait pas de ressources financières n'est pas plus éligible ce qui, selon l'ANEQ, «nie carrément l'autonomie de chaque individu».

L'ANEQ continue donc de revendiquer qu'on tienne compte des besoins réels de l'étudiant dans l'élaboration des règlements relatifs aux prêts et bourses.

Et on se demande si les récentes déclarations du ministre Laurin faisant état d'une «ouverture» aux revendications étudiantes ne seraient pas rien d'autre que des «concessions» à saveur électorale...



CONDITION FEMININE

JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES LE 8 MARS

S'UNIR DANS LA LUTTE

par Joanne Desroches

A l'approche du 8 mars, une concentration des activités reliées aux conditions spécifiques des femmes s'effectue dans plusieurs milieux.

Tout semble concorder vers un même point; revendiquer et gagner l'égalité des femmes. Alors que plusieurs attaques s'abattent sur le mouvement étudiant et le mouvement ouvrier, on remarque que les femmes n'y échappent pas. Discrimination moins criante, parce que plus souvent ancrée dans nos moeurs, la situation de l'étudiante de la travailleuse, de la chômeuse, de la ménagère, bref de la femme passe elle aussi un dur quart d'heure.

Alors que la femme n'occupe qu'un faible pourcentage du marché du travail (concentré dans les services à la population et les emplois à temps partiel) rien n'est fait de la part des gouvernements pour lui en faciliter l'accès. J'entends par là les droits que le mouvement des femmes a fait siens; tels que droit aux garderies, égalité salariale, droit de grève, droit à la syndicalisation, etc... qui permettent à la femme de regagner le rôle social qu'on lui a enlevé.

Pendant la guerre, les gouvernements ne se sont pas demandé si les femmes étaient capables d'occuper des secteurs d'emploi tels que mines,

industrie lourde, etc... et à plusieurs endroits les garderies étaient présentes dans les usines.

Alors qu'aujourd'hui on assiste à des mises à pied massives, à des menaces d'enlever le droit de grève et à la répression constante, le mouvement des femmes se doit de renforcer les acquis des années passées, c'est-à-dire, l'unité du mouvement étudiant, ouvrier et des femmes face à ses droits spécifiques. C'est pendant les fronts communs que le principe du travail égal, salaire égal fut gagné dans le secteur public et que le mouvement des garderies gagna ses plus grands appuis. L'ANEQ, à titre d'association nationale des étudiants et étudiantes du Québec se doit de participer activement à ces activités et de travailler à bâtir un programme spécifique à la condition des femmes. Dans ce sens, une proposition visant à créer une chronique régulière dans le Québec Etudiant sur les femmes fut adoptée au XIII Congrès qui se tenait au cégep Montmorency.

Il n'y manque que des participant-e-s.

Les écoles ont-elles un sexe?

par Joanne Desroches

Ecole: nom féminin: établissement où l'on enseigne. Parfait. L'école n'est donc pas sexiste? Elle est donc ouverte à tous et à toutes? En y regardant de plus près, quelques doutes surgissent, bien justifiés.

Quelques chiffres à l'appui...

Dans le secteur général, 4% des femmes occupent le domaine des sciences pures et appliquées pour un pourcentage correspondant de 36% chez les hommes. Dans les sciences humaines, la répartition des sexes se fait comme suit: 33% des femmes contre 59% des hommes. Simple hasard?

techniques biologiques: f: 31%	h: 8%
techniques administratives: f: 51%	h: 29%

Le lecteur honnête ne pourra qu'acquiescer devant les manifestations de sélection sur la base des sexes qui s'effectue au cégep. Mais alors ne serait-ce pas un phénomène exclusivement cégepien?

Université	Femmes	Hommes
Education	20%	6%
sc. santé	11%	4%
sc. appliqués	1%	7%

Eh bien non. Le phénomène ne se limite pas au cégep. Mais n'y perdons pas notre vocabulaire. Lorsqu'on vous dit, dès le secondaire, que le métier de secrétaire vous irait (bien sûr, vous êtes une femme), que le secteur des sciences pures va mal à votre teint. Il est «normal» de ne pas s'y trouver.

Ces chiffres ne sont pas là pour provoquer le défaitisme, au contraire. A l'approche du 8 mars, ils doivent provoquer une prise de conscience de la part des étudiantes afin de lutter pour aller là où elles le désirent, au niveau d'études où elles le désirent? Se doter d'un programme clair, renforcer l'ANEQ ainsi que les Comités Femmes locaux. Bref s'organiser sur une base indépendante des gouvernements. Et surtout, ne pas croire aux promesses électorales!

La CEQ:

Manuel du 8 mars

par Jacques Beaudoin

QUEBEC — La Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) s'appête à publier un guide d'interventions pédagogiques à l'occasion de la journée internationale des femmes, le 8 mars prochain. C'est ce qu'a dévoilé M. Jocelyn Berthelot, porte-parole de la centrale, aux participant-e-s à une session de formation de l'ANEQ, le 24 janvier dernier au CEGEP Limoilou, dans la Vieille Capitale.

Ce «manuel du 8 mars» consistera en une série d'activi-

tés pédagogiques qui pourraient être réalisées par les enseignant-e-s membres (et non-membres) de la CEQ au cours de la semaine du 8 mars, tant aux niveaux élémentaire et secondaire, que collégial et universitaire. Il prendra probablement la même forme que le désormais célèbre «manuel du 1er mai», qui était paru en 1975 et qui avait soulevé l'ire de bon nombre de directeurs d'école, d'administrateurs et d'éditorialistes.

Pour la CEQ, un tel projet s'inscrit dans la foulée des décisions de son dernier Congrès visant à ce que soient opérées des «brèches» au sein du système d'éducation traditionnel au Québec, -et traditionnellement sexiste... On veut que ces «interventions pédagogiques» collent à «la réalité vécue par la majorité de la population» et véhiculent des valeurs progressistes pouvant faire contre-poids à «l'idéologie dominante dans les écoles».

Mentionnons que l'ANEQ a fait part de son entier appui à la CEQ pour la réalisation de ces activités.



La LIBRAIRIE L'ETINCELLE vous offre du 2 au 14 mars des réductions de 20%

sur sa section des femmes (disques, romans, essais, éducation, sexualité, etc...)
325 Ste-Catherine est. Montréal 844-0756
métro Berri de Montigny



Journal Le Pieux

Les étudiants obtiennent une injonction

par Henri-Paul Normandin

St-Jérôme (PEQ) — Deux étudiants de Ste-Agathe, expulsés de leur polyvalente pour avoir publié un journal, ont pu reprendre leurs cours. Au grand désespoir de la polyvalente, il leur a aussi été permis de porter des chandails sur lesquels est indiqué le nom de leur journal: **Le Pieux**.

Le 22 janvier dernier en effet, le juge Beauregard, de la cour supérieure de St-Jérôme, a émis une injonction provisoire, contre la polyvalente l'obligeant à réintégrer temporairement Serge Clément et Etienne Godard. Cette décision de la cour est valide jusqu'à ce que le juge se penche sur le fond de l'affaire et émette, s'il y a lieu, une injonction interlocutoire.

Les deux étudiants en question avaient refusé de se soumettre aux demandes de leur polyvalente au début de la session scolaire. Celle-ci avait en effet décidé de censurer **Le Pieux**, qui avait vu le jour en décembre dernier. Comme conditions de la réadmission à l'école, la polyvalente avait exigé que les étudiants, premièrement cessent toute distribution du journal tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du campus, et deuxièmement cessent toute publicité en faveur de celui-ci particulièrement en portant des chandails.

La majeure partie du journal **Le Pieux** contenait des articles traitant de la condition étudiante. Il contenait par ailleurs quelques articles pouvant choquer certaines personnes, telle une page pornographique se voulant humoristique et autres. Un professeur qui y a contribué en écrivant un article sur la cafétéria a aussi été menacé de renvoi.

Au cours de l'audition sur l'injonction provisoire, l'avocat des étudiants, Me Belisle, a invoqué principalement trois lois pour exiger leur réadmission. Selon lui, le geste de censure constituerait une atteinte à la liberté d'expression et

violerait ainsi les dispositions de la Charte sur les Droits et Libertés de la personne. L'avocat a de plus invoqué l'article 40 de cette Charte selon lequel: «Toute personne a droit... à l'instruction publique gratuite.»

L'article 8 de la Loi sur la Protection de la Jeunesse stipule aussi que tout enfant de moins de 18 ans a «le droit de recevoir... des services pédagogiques adéquats».

Enfin, selon Me Belisle, la Loi sur l'Instruction Publique ne permet pas également à la polyvalente d'agir comme elle l'a fait. Seuls, en effet, deux motifs permettraient l'expulsion d'étudiant: le cas d'élèves habituellement insubordonnés, et celui d'élèves dont la conduite est immorale en parole ou en action. Ces deux motifs n'ont pas été invoqués par la polyvalente, mais même s'ils l'avaient été le geste de l'administration demeurerait quand même illégal à cause de la procédure expéditive utilisée pour procéder à l'expulsion. La loi impose en effet à tout organisme administratif l'obligation de traiter une personne équitablement et non arbitrairement.

De leur côté, la Commission scolaire Des Laurentides et le directeur de la polyvalente, M. Alcide Boutin, se sont réfugiés derrière une interprétation large de la Loi sur l'Instruction Publique. Selon eux, une commission scolaire a l'obligation d'accepter un étudiant dans une des écoles de son réseau, mais dans une école en particulier.

Or, plutôt que de procéder à une expulsion, l'administration a procédé à un transfert de la polyvalente Des Monts, à Ste-Agathe, à celle de St-Jovite. Celle-ci est située à vingt-cinq kilomètres.

L'avocat de la polyvalente a toutefois débordé le cadre d'un plaidoyer strictement technique lorsqu'il a échappé: «Le journal a été condamné parce qu'il était immoral... La liberté de parole a des limites et nous sommes les seuls juges de celle-ci.»

Au cégep St-Laurent

Le Québec Etudiant aux poubelles

par Jean-Hugues Brossard

Montréal (PEQ) — Déclarant que le «Québec-Étudiant» n'est pas de «nature à intéresser directement l'ensemble de la communauté collégiale et qu'il ne répond pas aux critères de sélection», l'administration du collège Saint-Laurent a donné l'ordre à ses agents de sécurité de le jeter aux poubelles.

Il est évident que l'association étudiante n'a pas pris ce geste. Comme tous les membres de l'ANEQ, ils payent pour le «Québec Étudiant» et aimeraient bien le voir distribué.

A cela, les autorités rétorquent que les présentoirs ne doivent servir qu'aux journaux officiels portant la griffe du cégep Saint-Laurent. Pourtant le journal de la CSN n'a pas à subir les agressions des agents de sécurité. Les membres de l'association étudiante n'ont pas encore découvert en quoi le journal de l'ANEQ avait plus d'affinités avec les poubelles que celui de la CSN.

Pour l'instant, aucune décision ne semble arrêtée. Nous assistons à un échange de lettres entre la direction et l'association. Espérons que la guerre des présentoirs ne s'enlisera pas dans les marais de la bureaucratie cégepienne.

Nous reproduisons ici les échanges de notes de service entre l'association étudiante et l'administration du Cégep:

Première note de service:
3 février 1980...

Objet: Québec Etudiant (distribution dans les bédouilles)

A M. Patenaude,
service de l'équipement,

Nous voudrions distribuer le Québec Etudiant (journal de l'ANEQ dont nous sommes membres) dans les bédouilles à chaque édition (environ à toutes les trois semaines).

Merci,
Stéphane Desjardins,
exécutif A.E.C.S.L.

Réponse:

Monsieur,
Je vous fais parvenir la politique d'utilisation des présentoirs (...). Cette politique touche donc les différentes publications officielles du collège, ce qui est de nature à intéresser directement l'ensemble de la communauté collégiale. Le journal de l'ANEQ ne rejoint pas aux critères de sélection, c'est la raison pour laquelle il n'est pas toléré dans les présentoirs.

Michel Patenaude,
Service de l'équipement.

Deuxième note de service:
2 février 1981...

Objet: CHRIST!

A M. Patenaude,
service de l'équipement,

Des témoins ont vu un garde de sécurité enlever les Québec Etudiant des bédouilles, prenez des mesures pour que ça cesse au plus vite, sinon je jure de moi-même faire le tour des bédouilles pour mettre les bulletins du Collège à la poubelle.

Yvon D'Astous,
A.E.C.S.L.

Réponse:

Monsieur,
Les agents ont fait leur

devoir en faisant respecter la politique d'utilisation des présentoirs. En réponse à vos menaces que vous avez déjà mises à exécution, je vous mentionne que ce n'est pas la façon de procéder lorsqu'on vit en société.

Michel Patenaude,
Service de l'équipement

Troisième note de service:
10 février 1981...

Objet: Distribution du Québec Etudiant

Monsieur Patenaude,
Votre réponse à notre mémo daté du deux février indiquant notre mécontentement à une situation des plus grossières, la non-reconnaissance de notre droit d'association, est loin de nous plaire. Vos agents de sécurité disposent du journal «Le Québec Étudiant», journal financé par l'AECSL, comme s'il s'agissait d'ordures. Nous vous rappelons que le journal de la CSN n'est pas déposé dans les poubelles par ces mêmes agents.

Le Québec Étudiant n'est peut-être pas imprimé ici (comme celui de la CSN), mais notre association étudiante paie pour celui-ci; il est donc par le fait même notre journal.

Veillez donc indiquer à vos agents qu'ils daignent ne pas jeter notre Québec Étudiant aux poubelles.

Jean Vaugeois,
exécutif de l'AECSL

Réponse:
L'AECSL l'attend encore...

S'ORGANISER DANS L'UNITE

13e CONGRES DE L'ANEQ, AU CEGEP MONTMORRENCY, DU 13 AU 15 FEVRIER

Faire échec à la répression

Avec les mobilisations qu'a enclenchées le mouvement étudiant à la dernière session contre la répression et particulièrement pour la défense de Guy Héroux, il était normal que l'ensemble des attaques aux droits syndicaux des étudiants et étudiantes fasse l'objet d'un point important à l'ordre du jour du congrès. S'attardant sur les problèmes de reconnaissance des associations étudiantes, les délégués ont rediscuté de l'affaire Héroux.

Au chapitre de la reconnaissance et du financement des associations étudiantes, les délégués ont pris connaissance d'un document préparé par le conseil exécutif et qui constitue des demandes de modification à la directive ministérielle à ce sujet. Cette directive, la 204-07, établit un contrat de service type qui lie l'association étudiante et le collège pour les différents services offerts à l'association et, surtout, la perception de la cotisation étudiante. La négociation des contrats de services est souvent le lieu d'ingérence de la part des administrations

locales dans le fonctionnement des associations et de chantage quant à la perception de la cotisation; problèmes qu'encourage la 204-07 actuelle.

De plus le congrès a décidé d'entreprendre la publication de dossiers noirs sur la reconnaissance des associations locales notamment l'AGEJCVJM (étudiants de jour au collège du Vieux Montréal), le RESCVJM (étudiants de soir au collège du Vieux Montréal) et l'AGEUQAM (étudiants de l'Université du Québec à Montréal). Ces dossiers noirs, éventuellement publiés dans le Québec Etudiant, tenteront d'expliquer, faits à l'appui, la situation dans ces institutions et pourront servir d'outils dans la lutte pour la reconnaissance et le financement de ces associations.

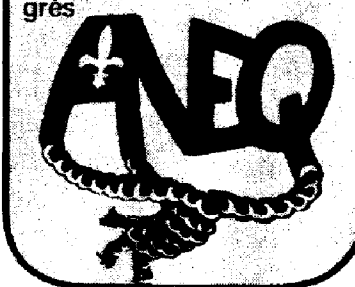
Le congrès, quant à l'affaire Héroux, lance un appel à tous les étudiants et étudiantes de la province afin qu'ils participent à la manifestation du 4 mars contre la répression et pour la reconnaissance de nos droits syndicaux organisée par

l'ANEQ et le RAEU. Il a également repris à son compte le mot d'ordre du conseil central de débrayer le 5 mars, la date prévue pour le début du procès de Héroux.

Face à l'ensemble des problèmes de répression (non-reconnaissance des associations, poursuites judiciaires, injonctions, censure dans les journaux étudiants particulièrement au secondaire) une action importante s'impose, selon l'ANEQ. C'est en ce sens que les conseils régionaux sont également invités à entreprendre des actions communes avec les groupes populaires de leur région afin de protester contre les diverses formes de répression contre le mouvement syndical, étudiant ou populaire. Le conseil régional de Montréal a déjà donné le ton à ce type d'action en organisant, conjointement avec le conseil central de Montréal de la CSN une manifestation contre la répression judiciaire et policière. Le congrès a accordé son appui à cette manifestation qui a eu lieu le 20 février.



Sous le thème «S'ORGANISER DANS L'UNITE», le treizième congrès de l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec s'est tenu du 13 au 15 février. Il a rassemblé au Collège Montmorency des délégués de trente associations étudiantes dont une dizaine non-membres de l'ANEQ. Le présent reportage, réalisé par Carole Courchesne et Marc Vézina relate les positions prises aux principaux points à l'ordre du jour. Nous vous invitons à lire également l'éditorial, en page 2, qui rappelle les priorités et les perspectives dégagées par le congrès.



Opposer un projet populaire et syndical au P.R.E.C. du gouvernement

Le projet de règlement des études collégiales (PREC) a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il occupait les pages centrales du dernier numéro du Québec Etudiant, a fait de même dans plusieurs journaux étudiants, l'objet de maints rejets dans les assemblées générales d'étudiants ou de professeurs. Le congrès de l'ANEQ est venu préciser la position nationale des étudiants en rejetant en bloc, unanimement, ce dernier né du livre Blanc sur l'enseignement collégial.

Les raisons du rejet du PREC sont exprimés dans la longue série (une vingtaine) d'attendus qui précédaient la proposition de rejet. On peut regrouper ce motifs sous deux grands titres.

Le premier concerne tout l'encadrement des études collégiales prévu dans le PREC, arrachant encore plus l'école des mains de ses principaux agents: les étudiants. En effet, en centralisant les pouvoirs pédagogiques entre les mains du directeur des services pédagogique et du ministre, en leur accordant mille et un

cours, le PREC permet au ministère de mieux contrôler tant au niveau idéologique qu'académique une école qui sert déjà fort bien ses projets politiques et économiques. Le droit de regard des étudiants sur leur formation est complètement bafoué par ce projet qui va même jusqu'à imposer trois nouveaux cours obligatoires: mathématique, histoire et économie du Québec. Ces nouveaux cours viennent bien sûr saper dans les cours complémentaires.

Le deuxième titre constitue une critique du fait que le PREC asservit l'éducation à une économie en crise, en sacrifiant la qualité de l'éducation et les intérêts des futurs travailleurs que sont la majorité des étudiants de niveau collégial. En instituant des programmes planifiés par le collège pour répondre aux besoins de l'économie régionale, par exemple, le PREC retire aux jeunes travailleurs la possibilité de ce déplacer d'une région à une autre en cas de chômage ou de fermeture; leur formation n'étant qu'adaptée au développement et aux besoins technologiques de leur ré-

gion se voit dotés de parties devant être déterminées par l'institution, et ce au détriment de la formation générale.

Devant la complexité de l'analyse du PREC les associations réunies au congrès ont décidé de financer la publication d'une brochure qui pourra servir d'outils de débat dans les associations locales lors des assemblées générales ou les journées d'étude.

La nécessité d'élaborer une alternative à ce projet s'est fait sentir et c'est pourquoi les délégués ont adopté une résolution mandatant l'ANEQ afin qu'elle entreprenne des démarches auprès des centrales syndicales et des groupes populaires afin de

bâtir un projet d'école qui s'appuie en premier lieu sur les besoins et les intérêts du peuple.

Le congrès s'est également prononcé favorablement à une stratégie inter-syndicale dans la lutte contre le PREC. Les positions des syndicats d'enseignants vont dans le même sens que celles élaborées par les associations étudiantes et déjà des démarches ont été entreprises auprès de la FEC (CEQ) et de la FNEQ (CSN) en vue de la mise sur pied de ce front commun. A ce titre, le conseil central a reçu le mandat d'évaluer la possibilité de tenir, simultanément à travers la province, des journées d'études conjointes prof-étudiants-pne-soutiens.

Doter l'ANEQ d'un programme clair, cohérent et articulé.

Une commission sur le programme a été formée lors du dernier Congrès de l'ANEQ. Il s'agit de Paule Duchesne (exécutif), Bertrand Desaulniers (cégep de Shawinigan), Manon Blanchard (cégep de Sherbrooke), Jean Dufresne (U. Laval) et Luc Rousse (cégep de Montmorency).

Cette commission a pour principal but d'éplucher tous les procès-verbaux de l'ANEQ et ce, en compilant l'ensemble des propositions adoptées au cours de son histoire. Par ce fait, on entend élaborer des perspectives en vue de réactualiser (ou

tion pour servir son projet politique d'un Québec «modernisé».

Les années ont passées et chaque gouvernement à Québec a su adapter les politiques en matière d'éducation dans la vision qu'il lui plaisait afin de se mouler à l'économie et pour refléter ses valeurs. Plusieurs projets de réforme ont vu le jour remodeler l'éducation tant au niveau pédagogique qu'en ce qui concerne les Prêts et Bourses. Les étudiant-e-s se sont soulevé-e-s pour obtenir des gains contre des coupures de budget et pour l'abolition de mesures discriminatoires.

En bref

El Salvador

Le congrès a réitéré l'appui que l'ANEQ accorde au peuple salvadorien dans sa lutte pour sa libération nationale. Une campagne de télégrammes sera entreprise auprès du gouvernement canadien et du consulat américain afin de dénoncer l'intervention militaire américaine au El Salvador et exiger que le gouvernement canadien

modifier) le projet ou tout autre projet (ex.: le projet école) qui pourrait être soumis aux instances de l'ANEQ.

Tout ceci vise à répondre à des politiques globales par un projet global. En effet, dans les années soixante, le gouvernement du Québec a ouvert un grand nombre de cégeps. Il a créé les Universités du Québec. Pourquoi? Parce que dans les années '60, le Québec recevait un grand nombre d'investissements. Il y avait beaucoup d'emplois, le gouvernement s'est servi de l'éduca-

Unanimité autour du droit de grève dans le secteur public

Les délégués au congrès se sont prononcés, unanimement, pour le maintien du droit de grève dans le secteur public, se ralliant ainsi aux centrales syndicales en affirmant que le maintien de ce droit est essentiel à la qualité des services dans l'éducation, dans le domaine hospitalier, etc. Ils appellent d'ailleurs à la mise sur pied de comités inter-syndicaux de soutien au droit de grève dans chacune des institutions d'enseignement. Bien qu'elles fussent toutes favorables à la proposition d'appui, les interventions furent nombreuses.

«On voit comment le projet du gouvernement dans l'éducation c'est de couper les budgets le plus possible. Trois cent soixante millions dans le prochain budget Parizeau!» affirmait un membre de l'exécutif dans son intervention. «Ces coupures de budget là, si elles sont appliquées, entraîneront combien de coupures de postes de professeurs, de PNE ou de soutien? Les services auxiliaires

Aujourd'hui encore, les étudiant-e-s s'opposent à la mise en place du programme de règlement des études collégiales et veulent s'assurer d'un droit de regard face aux projets qu'on leur proposent.

L'ANEQ veut donc par le biais de cette commission adapter son programme face à des revendications concrètes telles: la reconnaissance des associations étudiantes, l'accessibilité à l'éducation, opposition à la fermeture de départements et à la centralisation technique.

comme les cafétérias, les résidences devront s'autofinancer encore plus». Affirmant que le seul moyen de se prémunir contre de telles mesures était de leur mener la lutte et au besoin de recourir à la grève, il concluait en disant qu'il était fondamental de préserver le droit de grève car on connaît bien l'attitude du gouvernement quand il négocie avec ses employés.

L'analyse que les délégués faisaient de la situation, c'est qu'en se battant pour de meilleures conditions de travail, pour sauvegarder leurs emplois, les travailleurs du secteur public se trouvent à défendre et la qualité des soins ou des services, et leur conditions matérielles. «Qui est-ce qui défend le droit à la santé, est-ce le gouvernement qui coupe les budgets ou les travailleurs qui combattent les coupures?» demandait une déléguée.

L'ANEQ participera aux états généraux de la jeunesse

L'idée des Etats Généraux pour la jeunesse québécoise a été un sujet de discussion dans l'ANEQ. Le colloque de réorganisation (août 80) a soulevé la nécessité pour le mouvement étudiant 1) d'élargir ses propres bases et consolider ses organisations à tous les niveaux et 2) de se rapprocher des autres jeunes (travailleur-euses, sans travail etc...) pour permettre l'élaboration en commun de propositions qui rejoignent les aspirations de l'ensemble de la jeunesse québécoise.

Le projet de l'ex-Méoui est adéquat et permet la réalisation effective à court terme. Mais l'esprit du texte exprime bien le principal intérêt que porte l'ex-Méoui aux Etats Généraux: élaborer un programme politique qui aboutirait à une organisation politique des jeunes Québécois-e-s.

Or, il appert que pour l'ANEQ, les Etats Généraux doivent: permettre à la jeunesse de s'exprimer sur tous les sujets qui la préoccupent, développer l'unité autour de ses aspirations générales et ses revendications concrètes et de promouvoir les différentes organisations participantes et de leur unité d'action autour de la

réalisation des différentes positions prises par les Etats Généraux.

L'ANEQ a donc décidé en congrès de participer à la coalition des Etats Généraux mais sur des bases bien précises. Elle rejette le plan de consultation suggéré par l'ex-Méoui. Elle n'entend pas investir d'argent dans ce projet. Elle veillera à ce que la coalition ne se superpose en aucune façon aux organismes déjà existants. Son intervention visera à ce que l'on dégage des perspectives d'actions concrètes et durables susceptibles de mobiliser les jeunes autour de leurs problèmes et leurs revendications. Le tout sera l'objet d'une évaluation constante de la part du conseil central.

Le congrès a également voté des propositions de thèmes pour les Etats Généraux. Trois grands thèmes sont ressortis. Il s'agit de l'École et le Travail (accès à l'éducation, syndicalisation chômage, loisirs), les Droits et Liberté de la personne (condition féminine, droit des autochtones-racisme, orientation sexuelle, avenir du Québec et les droits nationaux), Participation à la vie économique (cogestion-autogestion et écologie).

droit de regard sur ce qui se passe dans la salle de mes élaborés par le minist-

Un pas vers l'unité organisationnelle du mouvement étudiant québécois

La deuxième partie du rapport du comité paritaire ANEQ-RAEU (1) a été déposée au colloque afin que les débats sur la création d'une centrale unique du mouvement étudiant au Québec puissent s'entamer immédiatement. Faisant suite à une première proposition remise aux délégués lors de colloque de réorganisation de l'ANEQ tenu en août dernier, la deuxième partie du rapport élabore un nouveau projet de structure devant être soumis à discussion. Une troisième partie, finale, a été annoncée.

Ce comité paritaire, regroupant deux représentants de l'ANEQ et deux représentants du RAEU, a été formé lors du XIIe congrès de l'ANEQ et avait mandat d'étudier les modalités de collaboration entre les deux organisations étudiantes. Très tôt cependant, le comité a pris conscience de la nécessité d'une unité organisationnelle pour l'ensemble du mouvement étudiant, autant universitaire que collégial. La première partie de son rapport explorait déjà une structure permanente de collaboration entre l'ANEQ et le RAEU.

Le nouveau modèle étudié dans la deuxième partie du rapport s'appuie sur le principe du fonctionnement par fédération. Chaque fédération, regroupant les associations par niveau d'enseignement, aurait un nombre égal de siège à un conseil confédéral. Afin d'alimenter la vie régionale, des tables régionales seraient mises en place mais n'auraient pas part aux prises de décision de la centrale. Les régions devraient soulever leurs problèmes spécifiques à travers leurs fédérations respectives afin que le conseil confédéral en traite.

La troisième partie du rapport, qui reste à venir, devrait étudier une nouvelle hypothèse de structure s'appuyant à la fois sur les régions et le principe d'un regroupement par fédération pour chaque niveau d'enseignement. A cet effet les membres du comité veulent étudier les structures de la CSN afin de voir comment elles pourraient être adaptées au mouvement étudiant.

La consultation et les débats devraient s'ammorcer au plus tôt dans les associations locales. Après la publication de la troisième partie du rapport les associations auront jusqu'à la fin avril pour obtenir des mandats de leurs assemblées générales afin de participer soit au XIVe congrès de l'ANEQ, soit au conseil des représentants du RAEU. Une fois que les principes devant mener à la mise sur pied d'une centrale unique pour les étudiants du Québec auront été adoptés par les instances suprêmes des deux organisations, un comité pourra se charger de la rédaction des statuts et règlements.

(1) RAEU: Rassemblement des associations étudiantes universitaires.

rompt toute relation diplomatique avec le régime salvadorien et reconnaisse le Front démocratique révolutionnaire (FDR) et le front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) comme seuls représentants légitimes du peuple salvadorien. L'ANEQ participera de plus à la semaine de solidarité du 22 au 28 mars, donne son appui militant à la journée nationale étudiante de solidarité le 23 février, participera à la manifestation le 28 février et soutient le travail de la coordination nationale des comités étudiants de solidarité avec la lutte du peuple salvadorien.

Chômage étudiant

Le congrès a donné le mandat au conseil central d'étudier le problème du chômage étudiant et de proposer d'ici peu des perspectives aux régions sur ce dossier.

Le journal «Le Pieux»

Le congrès, en dénonçant la censure dans les journaux étudiants, particulièrement au niveau secondaire, a accordé son appui aux étudiants de la polyvalente de Ste-Agathe qui ont publié le journal «le Pieux», voir l'article en page 5.

Statuts et règlements

Le congrès a apporté une longue liste de modifications à la charte de l'ANEQ. La plupart de ces amendements ne faisaient qu'officialiser des situations en place depuis longtemps. Soulignons qu'une décentralisation des pouvoirs au profit des conseils régionaux s'est lentement opérée depuis la fondation de l'ANEQ et qu'elle est maintenant inscrite dans les statuts.

8 mars et condition féminine

L'ANEQ participera aux diverses activités organisées autour du 8 mars journée internationale des femmes, autant au niveau régional que national des comités sur la condition féminine.

Le congrès a également accordé son appui à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) dans l'élaboration des programmes d'interventions pédagogiques sur la condition féminine à l'occasion du 8 mars. Ces interventions pédagogiques permettent aux enseignants et aux enseignantes, tout en remplissant leurs rôles d'éducateurs, d'éveiller les élèves, de tout les niveaux d'enseignement, aux problèmes de la condition féminine.

Elections

Le congrès devait procéder aux élections aux postes vacants au conseil central et à l'exécutif. Jean Dufresne (de l'Université Laval) et Guy Bédard (du collège de Limoilou) ont été élus aux deux postes vacants au C.C. pour la région de Québec de même que Guylaine Dallaire et Steven Normandin (du collège de Chicoutimi) pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Personne ne s'est porté candidat aux deux postes vacants au conseil exécutif.

Afrique du Sud

L'ANEQ a accordé son appui au comité des relations extérieures de la McGill Student Society dans la campagne qu'il mène pour que l'université retire ses investissements des compagnies faisant affaire avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Le régime d'apartheid en vigueur a même mené l'ONU à décréter un embargo mondial contre Prétoria (que le Canada ne respecte pas!).

naissance d'un document préparé par le conseil exécutif et qui constitue des demandes de modification à la directive ministérielle à ce sujet. Cette directive, la 204-07, établit un contrat de service type qui lie l'association étudiante et le collège pour les différents services offerts à l'association et, surtout, la perception de la cotisation étudiante. La négociation des contrats de services est souvent le lieu d'ingérence de la part des administrations

dans le Québec étudiant, tenteront d'expliquer, faits à l'appui, la situation dans ces institutions et pourront servir d'outils dans la lutte pour la reconnaissance et le financement de ces associations.

Le congrès, quant à l'affaire Héroux, lance un appel à tous les étudiants et étudiantes de la province afin qu'ils participent à la manifestation du 4 mars contre la répression et pour la reconnaissance de nos droits syndicaux organisée par

populaires de leur région afin de protester contre les diverses formes de répression contre le mouvement syndical, étudiant ou populaire. Le conseil régional de Montréal a déjà donné le ton à ce type d'action en organisant, conjointement avec le conseil central de Montréal de la CSN une manifestation contre la répression judiciaire et policière. Le congrès a accordé son appui à cette manifestation qui a eu lieu le 20 février.

positions prises aux principaux points à l'ordre du jour. Nous vous invitons à lire également l'éditorial, en page 2, qui rappelle les priorités et les perspectives dégagées par le congrès



Doter l'ANEQ d'un programme clair, cohérent et articulé.

Une commission sur le programme a été formée lors du dernier Congrès de l'ANEQ. Il s'agit de Paule Duchesne (exécutif), Bertrand Desaulnier (cégep de Shawinigan), Manon Blanchard (cégep de Sherbrooke), Jean Dufresne (U. Laval) et Luc Rousse (cégep de Montmorency).

Cette commission a pour principal but d'éplucher tous les procès-verbaux de l'ANEQ et ce, en compilant l'ensemble des propositions adoptées au cours de son histoire. Par ce fait, on entend élaborer des perspectives en vue de réactualiser (ou modifier) le projet ou tout autre projet (ex.: le projet école) qui pourrait être soumis aux instances de l'ANEQ.

Tout ceci vise à répondre à des politiques globales par un projet global. En effet, dans les années soixante, le gouvernement du Québec a ouvert un grand nombre de cégeps. Il a créé les Universités du Québec. Pourquoi? Parce que dans les années '60, le Québec recevait un grand nombre d'investissements. Il y avait beaucoup d'emplois, le gouvernement s'est servi de l'éduca-

tion pour servir son projet politique d'un Québec «modernisé».

Les années ont passées et chaque gouvernement à Québec a su adapter les politiques en matière d'éducation dans la vision qu'il lui plaisait afin de se mouler à l'économie et pour refléter ses valeurs. Plusieurs projets de réforme ont vu le jour remodeler l'éducation tant au niveau pédagogique qu'en ce qui concerne les Prêts et Bourses. Les étudiant-e-s se sont soulevé-e-s pour obtenir des gains contre des coupures de budget et pour l'abolition de mesures discriminatoires.

Aujourd'hui encore, les étudiant-e-s s'opposent à la mise en place du programme de règlement des études collégiales et veulent s'assurer d'un droit de regard face aux projets qu'on leur proposent.

L'ANEQ veut donc par le biais de cette commission adapter son programme face à des revendications concrètes telles: la reconnaissance des associations étudiantes, l'accessibilité à l'éducation, opposition à la fermeture de départements et à la centralisation technique.

Unanimité autour du droit de grève dans le secteur public

Les délégués au congrès se sont prononcés, unanimement, pour le maintien du droit de grève dans le secteur public, se ralliant ainsi aux centrales syndicales en affirmant que le maintien de ce droit est essentiel à la qualité des services dans l'éducation, dans le domaine hospitalier, etc. Ils appellent d'ailleurs à la mise sur pied de comités inter-syndicaux de soutien au droit de grève dans chacune des institutions d'enseignement. Bien qu'elles fussent toutes favorables à la proposition d'appui, les interventions furent nombreuses.

«On voit comment le projet du gouvernement dans l'éducation c'est de couper les budgets le plus possible. Trois cent soixante millions dans le prochain budget Parizeau!» affirmait un membre de l'exécutif dans son intervention. «Ces coupures de budget là, si elles sont appliquées, entraîneront combien de coupures de postes de professeurs, de PNE ou de soutien? Les services auxiliaires

comme les cafétérias, les résidences devront s'autofinancer encore plus». Affirmant que le seul moyen de se prémunir contre de telles mesures était de leur mener la lutte et au besoin de recourir à la grève, il concluait en disant qu'il était fondamental de préserver le droit de grève car on connaît bien l'attitude du gouvernement quand il négocie avec ses employés.

L'analyse que les délégués faisaient de la situation, c'est qu'en se battant pour de meilleures conditions de travail, pour sauvegarder leurs emplois, les travailleurs du secteur public se trouvent à défendre et la qualité des soins ou des services, et leur conditions matérielles. «Qui est-ce qui défend le droit à la santé, est-ce le gouvernement qui coupe les budgets ou les travailleurs qui combattent les coupures?» demandait une déléguée.

L'ANEQ participera aux états généraux de la jeunesse

assemblées générales d'étudiants ou de professeurs. Le congrès de l'ANEQ est venu préciser la position nationale des étudiants en rejetant en bloc, unanimement, ce dernier né du livre Blanc sur l'enseignement collégial.

Les raisons du rejet du PREC sont exprimés dans la longue série (une vingtaine) d'attendus qui précède la proposition de rejet. On peut regrouper ce motifs sous deux grands titres.

Le premier concerne tout l'encadrement des études collégiales prévu dans le PREC, arrachant encore plus l'école des mains de ses principaux agents: les étudiants. En effet, en centralisant les pouvoirs pédagogiques entre les mains du directeur des services pédagogique et du ministre, en leur accordant mille et un droit de regard sur ce qui se passe dans la salle de

ce projet qui va même jusqu'à imposer trois nouveaux cours obligatoires: mathématique, histoire et économie du Québec. Ces nouveaux cours viennent bien sûr saper dans les cours complémentaires.

Le deuxième titre constitue une critique du fait que le PREC asservit l'éducation à une économie en crise, en sacrifiant la qualité de l'éducation et les intérêts des futurs travailleurs que sont la majorité des étudiants de niveau collégial. En instituant des programmes planifiés par le collège pour répondre aux besoins de l'économie régionale, par exemple, le PREC retire aux jeunes travailleurs la possibilité de ce déplacer d'une région à une autre en cas de chômage ou de fermeture; leur formation n'étant qu'adaptée au développement et aux besoins technologiques de leur région. Même les programmes élaborés par le minis-

Un pas vers l'unité organisationnelle du mouvement étudiant québécois

La deuxième partie du rapport du comité paritaire ANEQ-RAEU (1) a été déposée au colloque afin que les débats sur la création d'une centrale unique du mouvement étudiant au Québec puissent s'entamer immédiatement. Faisant suite à une première proposition remise aux délégués lors de colloque de réorganisation de l'ANEQ tenu en août dernier, la deuxième partie du rapport élabore un nouveau projet de structure devant être soumis à discussion. Une troisième partie, finale, a été annoncée.

Ce comité paritaire, regroupant deux représentants de l'ANEQ et deux représentants du RAEU, a été formé lors du XI^e congrès de l'ANEQ et avait mandat d'étudier les modalités de collaboration entre les deux organisations étudiantes. Très tôt cependant, le comité a pris conscience de la nécessité d'une unité organisationnelle pour l'ensemble du mouvement étudiant, autant universitaire que collégial. La première partie de son rapport explorait déjà une structure permanente de collaboration entre l'ANEQ et le RAEU.

Le nouveau modèle étudié dans la deuxième partie du rapport s'appuie sur le principe du fonctionnement par fédération. Chaque fédération, regroupant les associations par niveau d'enseignement, aurait un nombre égal de siège à un conseil confédéral. Afin d'alimenter la vie régionale, des tables régionales seraient mises en place mais n'auraient pas part aux prises de décision de la centrale. Les régions devraient soulever leurs problèmes spécifiques à

la publication d'une brochure qui pourra servir d'outils de débat dans les associations locales lors des assemblées générales ou les journées d'étude.

La nécessité d'élaborer une alternative à ce projet s'est fait sentir et c'est pourquoi les délégués ont adopté une résolution mandatant l'ANEQ afin qu'elle entreprenne des démarches auprès des centrales syndicales et des groupes populaires afin de

tions des syndicats d'enseignants vont dans le même sens que celles élaborées par les associations étudiantes et déjà des démarches ont été entreprises auprès de la FEC (CEQ) et de la FNEQ (CSN) en vue de la mise sur pied de ce front commun. A ce titre, le conseil central a reçu le mandat d'évaluer la possibilité de tenir, simultanément à travers la province, des journées d'études conjointes prof-étudiants-pne-soutiens.

En bref

El Salvador

Le congrès a réitéré l'appui que l'ANEQ accorde au peuple salvadorien dans sa lutte pour sa libération nationale. Une campagne de télégrammes sera entreprise auprès du gouvernement canadien et du consulat américain afin de dénoncer l'intervention militaire américaine au El Salvador et exiger que le gouvernement canadien rompe toute relation diplomatique avec la junte salvadorienne et reconnaisse le Front démocratique révolutionnaire (FDR) et le front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) comme seuls représentants légitimes du peuple salvadorien. L'ANEQ participera de plus à la semaine de solidarité du 22 au 28 mars, donne son appui militant à la journée nationale étudiante de solidarité le 23 février, participera à la manifestation le 28 février et soutient le travail de la coordination nationale des comités étudiants de solidarité avec la lutte du peuple salvadorien.

Chômage étudiant

Le congrès a donné le mandat au conseil central d'étudier le problème du chômage étudiant et de proposer d'ici peu des perspectives aux régions sur ce dossier.

Le journal «Le Pieux»

Le congrès, en dénonçant la censure dans les journaux étudiants, particulièrement au niveau secondaire, a accordé son appui aux étudiants de la polyvalente de Ste-Agathe qui ont publié le journal «Le Pieux», voir l'article en page 5.

Statuts et règlements

Le congrès a apporté une longue liste de modifications à la charte de l'ANEQ. La plupart de ces amendements ne faisaient qu'officialiser des situations en place depuis longtemps. Soulignons qu'une décentralisation des pouvoirs au profit des conseils régionaux s'est lentement opérée depuis la fondation de l'ANEQ et qu'elle est maintenant inscrite dans les statuts.

8 mars et condition féminine

L'ANEQ participera aux diverses activités organisées autour du 8 mars journée internationale des femmes, autant au niveau régional que national des comités sur la condition féminine.

Le congrès a également accordé son appui à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) dans l'élaboration des programmes d'interventions pédagogi-

La censure est enfin levée

à Marguerite-Bourgeois

par Jacques Leroux

Westmount (PEQ) — Au terme d'un jeu de coulisse disputé depuis septembre 1980 entre le directeur des Services aux étudiants (DSE) du Collège Marguerite-Bourgeois et le Conseil Central de l'AGECMB (l'association générale des étudiant-e-s du collège Marguerite-Bourgeois), la censure pratiquée par le DSE (Directeur des services étudiants) sur l'île Lettré, journal étudiant du collège, a définitivement été levée. En effet, celui-ci a confirmé, le 26 janvier dernier, aux représentants du Journal et de l'association étudiante lors d'une réunion élargie du comité assurant le lien entre l'AGECMB et la direction du collège, qu'il respecterait leur volonté d'avoir une presse libre. Sa déclaration se trouve inscrite au procès-verbal de la rencontre qui réunissait également un membre de la radio-étudiante, un pro-

fesseur et un animateur socio-culturel. Les étudiants appuyés par le représentant des professeurs, ont arraché ce gain alors que l'île Lettré venait d'obtenir l'appui de l'assemblée générale dans sa décision d'adhérer à la PEQ.

L'information aux étudiant-e-s

On sait que l'administration de Marguerite-Bourgeois a institué un contrôle des organismes depuis... l'ouverture du collège! Or, cette attitude tantôt entérinée par celles-ci, n'a jamais éclaté au grand jour. Ainsi, ne possédant pas de moyens de communications propres à eux-elles, les étudiant-e-s n'ont jamais pu dénoncer de façon efficace la mainmise du collège sur leur journal et leur association étudiante. Le conseil central de l'AGECMB a voulu, pour la première fois cette année, combattre de façon efficace l'action du DSE afin

de redonner aux journalistes des droits reconnus internationalement. L'équipe du journal, pour sa part, a travaillé à se restructurer dans un esprit d'autonomie. C'est finalement le front commun de ceux-ci qui a donné le coup de mort à la censure de l'île Lettré.

Un peu d'histoire

En 1979-1980, les statuts du journal stipulaient que «le journal doit être lu et approuvé par le directeur des services aux étudiants». A cette époque, le journal comme l'exécutif de l'AGECMB réservaient à la personne qui les dirigeaient un droit de veto et une autorité suprême. Cette année, un numéro de la session automne, paru après la première entente DSE-AGECMB qui levait temporairement la censure, a attiré sur l'équipe du journal les foudres du DSE. Celui-ci a alors menacé le journal de lui retirer son local si le contenu rédactionnel, ne changeait pas. En plus, le DSE s'est ingéré dans les affaires de l'équipe en s'imposant à la réunion où celle-ci décidait l'orientation du journal pour la session d'hiver et s'élisait

de nouveaux responsables. Les choses ont bien changé mais plusieurs croient encore qu'il est mieux qu'une personne de la direction du collège «guide» les journalistes afin de leur éviter d'écrire des choses déplacées.

Le visage de l'administration

Alors qu'un étudiant du collège se réjouissait, dans un récent article, de la levée de la censure, la direction générale de Marguerite-Bourgeois, Soeur Gisèle Mathieu, s'est dite

surprise qu'on parle de censure, allant même jusqu'à demander de quoi il s'agissait. Quant au DSE, pas plus tard que la semaine dernière, il a fait irruption dans le local du journal et a fouillé partout pour trouver une lettre non encore publiée qui critiquait ses méthodes de «chasse aux pushers» et son non-respect du règlement relatif aux renvois qu'il a lui-même rédigé. Tout au long des négociations en vue de la levée de la censure, le DSE a misé sur le fait que le journal ait toujours été subventionné

en tout ou en partie par l'administration pour réclamer sa part de contrôle. Les journalistes en ont tiré leçon et visent maintenant l'auto-financement. L'ancien DSE a, par ailleurs, confirmé que l'administration lui poussait toujours dans le dos pour mettre la main sur le journal et l'association étudiante. De tels gestes prouvent encore une fois aux étudiant-e-s de Marguerite-Bourgeois que seule leur vigilance leur permettra de maintenir les acquis si difficiles à arracher et si vite retirés.

A Montréal

Victoire sur une expulsion injuste d'un étudiant arabe!

par Jean-Pierre Brun et Luc Cloutier

MTL (PEQ) - Assigné à quitter le Canada avant le 10 février dernier, l'étudiant Abdallah Rihani du module d'histoire de l'UQAM a obtenu un sursis jusqu'au 30 juin 1981.

Cet étudiant d'origine tunisienne est au Québec depuis quatre ans. Arrivé au Canada en 1976, il s'inscrit à l'Université de Sherbrooke par la suite, pour raisons de convenance au travail il s'inscrit à l'UQAM. Son épouse étant canadienne il n'y pas de problème à se faire parainner par celle-ci. Le 9 septembre 1980 elle retire pour des raisons personnelles son parrainage.

Il y a quelques semaines Abdallah Rihani apprenait, lors d'une visite surprise de la GRC sur les lieux de son travail, qu'il n'était plus parrainé depuis 5 mois et qu'il devait quitter le Canada.

Exigeant qu'on l'informe sur les raisons de son expulsion, un fonctionnaire d'Immigration Canada lui répond qu'il n'a pas renouvelé son parrainage à temps, l'étudiant affirma qu'on ne l'en avait jamais informé. Il demande donc, avec l'appui de plusieurs lettres de référence, dont celle de son employeur, de professeurs et du chef du département d'histoire de l'UQAM, que l'on renouvelle son statut d'étudiant étranger, ce qui lui fut refusé car son expulsion est expéditive et irrévocable selon le paragraphe 37.5 de la loi sur l'immigration.

Chose étrange, Abdallah Rihani est membre de l'exécutif de l'Union des étudiants Arabes, de plus, quelques jours avant la visite surprise de la GRC il a écrit un article sur la guerre Iran-Irak dans le journal **le Nouvel Unité**.

Face à ce jugement arbitraire, l'étudiant reçut l'appui de plusieurs organisations, dont Amnistie Internationale. De plus lors du Colloque du RAEU tenu le 6-7-8 février, il expliqua sa situation aux délégués ainsi qu'au ministre Laurier. Ce dernier lui promit de faire tout ce qui était en son pouvoir, pour remédier à cette situation. A ce sujet, le ministre de l'immigration du Québec, M. Gérald Godin, dans une lettre datant du 9 février 1981, au ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, demandait le report du cas Abdallah Rihani. La réponse fut brève; le dossier est à l'étude...?

Le 10 février, dernière journée qu'avait Abdallah Rihani pour démontrer leur appui ont décidé de manifester devant le bureau d'immigration Canada à Montréal. Peu de temps après cette décision, Abdallah Rihani obtenait un permis du ministre. Pour l'instant, la situation de cet étudiant semble s'être stabilisée, du moins jusqu'au 30 juin 1981, car on ne sait toujours pas si le ministère de l'Immigration lui permettra un second parrainage.

A McGill:

«Tous ne sont pas égaux devant la loi»

par Henri-Paul Normandin

(Montréal) (PEQ) — L'Université McGill travaille présentement à élaborer un «Code de la discipline étudiante» qui aurait pour effet de définir quels comportements sont répréhensibles et de permettre à l'université d'imposer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion.

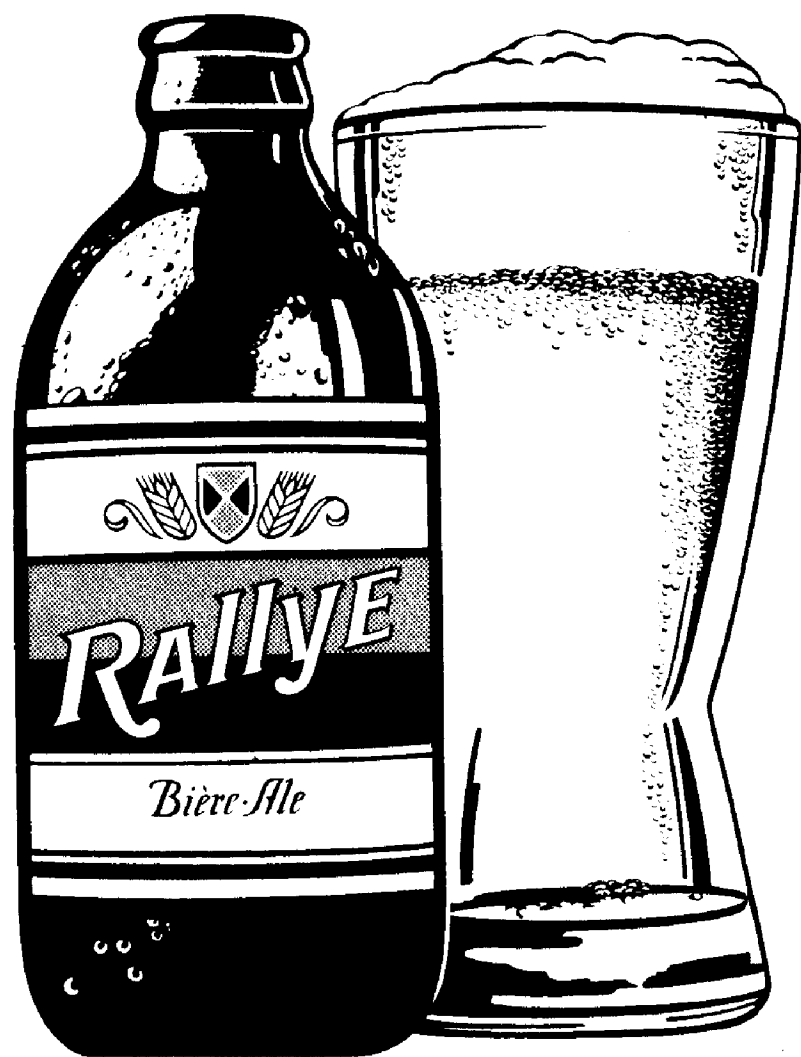
Mais la mesure est loin de faire l'unanimité, en particulier chez les étudiant-e-s qui ne voient pas trop d'un bon oeil que l'université possède le pouvoir de régir leur comportement. Ils s'organisent pour contester l'adoption du Code.

Le projet de code contient deux séries d'infractions. Premièrement les infractions à caractère académique, qui touchent le plagiat, le vol des résultats d'examen, etc. Cette série d'articles ne soulève cependant presque aucune controverse.

L'autre série d'articles touche les infractions à caractère «non-académique»; et c'est là que les opinions divergent! Certains de ces articles reprennent l'essence de plusieurs dispositions du code criminel, tel le vol, le dommage à la propriété, l'assaut contre une personne, etc.

(suite page 9)

Une bonne bière au goût net et franc



Rallye, le monde!

Les maîtres brasseurs O'Keefe

En Ontario:

**Semaine de protestation
contre le sous-financement
de l'éducation et les hausses
de frais de scolarité.**

(Kingston) — La Fédération des étudiants de l'Ontario vient de lancer une campagne d'une durée d'une semaine pour protester contre le sous-financement de l'éducation, les hausses de frais de scolarité, et l'inertie du gouvernement en matière d'accessibilité à l'éducation et de planification à long terme.

C'est ce qu'ont décidé 125 délégué-e-s provenant des quatre coins de l'Ontario lors d'une réunion à Kingston fin janvier.

Pour répliquer à l'annonce du Ministère des collèges et universités d'une hausse des frais de scolarité qui peut aller jusqu'à 20%, les délégué-e-s ont mis au point un plan d'action pour sensibiliser les candidat-e-s et l'électorat aux politiques gouvernementales en matière d'éducation lors des prochaines élections provinciales.

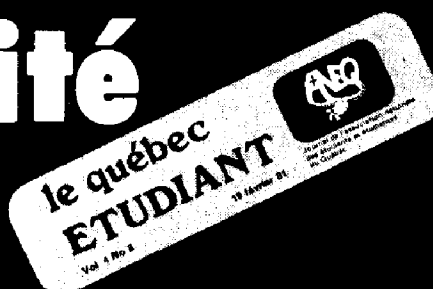
Lors des deux premières semaines de mars, les étudiants vont recourir à diverses tactiques. Ainsi, on envisage: publier des tracts d'information sur les

coups budgétaires du gouvernement provincial; organiser des danses et concerts «Rock Against Restraints» ou «Rock contre les contraintes»; organiser au niveau local des débats sur l'éducation et des rencontres entre Bette Stephenson, Ministre de l'éducation, et Francis Fox, ministre du gouvernement fédéral.

Au cours de leur rencontre, les délégué-e-s ont aussi admis dans leur organisation deux nouveaux membres. Il s'agit des collèges Canadore de North Bay et Humber, près de Toronto. Le nombre de membres de la fédération s'élève maintenant à 200,000 étudiant-e-s.

Les délégué-e-s ont aussi exprimé leur scepticisme face à la promesse du gouvernement à l'effet que le régime des prêts et bourses conviendrait complètement la hausse de frais de scolarité, puisque la même promesse avait été faite l'an dernier et n'a pas été respectée.

**Soutenir financièrement
le Québec-Étudiant
notre responsabilité
à tous et toutes**



Coupon d'abonnement en p. 2

Index analytique du Québec Etudiant

Qui s'intéresse au mouvement étudiant québécois depuis la fondation de l'A.N.E.Q. doit nécessairement consulter la revue **Le Québec Etudiant**. Mais voilà, 18 numéros et plus de 250 pages, seulement pour les trois premières années de publications, attendent le chercheur.

L'outil que nous proposons se veut l'index analytique des trois premiers volumes de cette revue syndicale. 230 articles sont colligés, analysés et regroupés selon des thèmes précis (ex. condition féminine, question nationale, pédagogie). La présentation technique de ce document permettra au chercheur de trouver rapidement ce qu'il désire.

L'auteur de l'index, François Gloutnay, a rédigé une telle publication afin d'inciter le mouvement étudiant à recourir au passé pour mieux agir sur le présent...

Prix: \$2.00 (de soutien: \$4.00), plus \$0.50 pour frais de poste et de manutention.

J'aimerais me procurer _____ copie(s) de l'Index analytique du Québec Etudiant. Ci-joint un montant de \$_____.

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____

CODE POSTAL: _____

Libeller votre chèque au nom de:

ANEQ,
232 ouest rue Jean-Talon,
Montréal, H2R 2X5

Suite de la page 8

Aux yeux de plusieurs ces articles sont inacceptables car ils ont pour effet d'une part de donner à l'université des pouvoirs de jugement qui normalement devaient revenir aux tribunaux civils et criminels, d'autre part, ils ont pour effet de soumettre les étudiants à deux sanctions celles de McGill et celles des tribunaux. Ceci irait directement à l'encontre d'un principe de base de la justice naturelle et même du droit criminel canadien, soit le droit de ne pas être soumis à deux sanctions pour la même infraction.

Le juge en chef de la Cour Provinciale, Allan B. Gold, qui siège sur le sénat de McGill, voit la chose d'un bon oeil et remercie McGill: selon lui, cela permettra de libérer les tribunaux qui sont déjà surchargés de travail. D'autres articles touchent à l'ordre qui doit régner sur le Campus Universitaire. Ainsi, selon l'article 5 (a) du projet de Code: «aucun étudiant ne doit... obstruer les activités de l'université... y inclus, l'enseignement, la recherche, les études, l'administration, les services public,». L'article 7 stipule que: «aucun étudiant ne doit désobéir à un ordre d'une personne qu'il sait être membre du personnel. Selon l'article 7 (a): «aucun étudiant ne doit prononcer des paroles dans une situation où il y a un danger clair et imminent qu'elles incitent d'autres personnes à adopter un comportement qui violerait les articles de cette section.

Ces articles peuvent donner lieu à des interprétations assez larges. Par exemple, on pourrait juger que les étudiants décident de fermer une bibliothèque en guise de soutien à une manifestation pour le désinvestissement des intérêts de McGill en Afrique du Sud, obstruent les activités de l'université. Ceux-ci seraient alors sous une menace d'expulsion. Le comité sur la discipline pourrait aussi juger que des personnes qui manifestent devant des locaux d'administration, obstruent les activités de l'université. En fait, selon les critiques du code, celui-ci restreint les libertés civiles des étudiant-e-s comparativement aux autres citoyens. Ceci constituerait une violation à un principe légal selon lequel «tous sont égaux devant la loi».

Projet de manifeste:

EL SALVADOR LIBRE!

Les comités étudiants de solidarité avec le Salvador de la région de Montréal ont rédigé un projet de manifeste visant à unifier le travail des différents comités de solidarité à travers le Québec. Le Québec Etudiant publie ici ce projet en invitant tous les amis et sympathisants avec le peuple salvadorien à le lire et à en discuter. Nous vous invitons également à vous procurer, auprès de votre association étudiante, votre exemplaire du journal «El Salvador libre» publié par les comités de solidarité.

Jacques Beaudoin,
pour le Québec Etudiant

«Projet de manifeste du El Salvador libre»

L'intervention américaine au El Salvador a commencé il y a plus de 50 ans: durant tout ce temps et de façon quasi ininterrompue, les dictatures militaires, fortes du soutien de l'oligarchie nationale et de la complicité américaine, se substituaient au pouvoir populaire. Sous les vocables «d'aide économique», «d'aide militaire», de «prêts pour le développement», etc., les Etats-Unis entretiennent des régimes répressifs qui, par tous les moyens (30,000 mort(e)s en 1932), servent leurs intérêts économiques et stratégiques. En 1926, «l'aide» militaire officielle des Etats-Unis augmentait de 57%, durant la période 1970-75, cette aide totalisa approximativement \$1,400,000., ce qui représente une augmentation de 250% par rapport à la période 1950-1969: toujours, ces injections massives d'armements correspondaient à la montée des luttes populaires; impitoyablement, elles servaient à massacrer le peuple salvadorien.

En 1980, le déblocage d'une «aide» américaine de \$5.7 millions aux forces de sécurité, de \$50 millions «d'aide économique» et de \$5.2 millions «d'aide

militaire» (au total, \$60.9 millions de soutien U.S. à la junte) s'ajoutait aux \$100 millions prêtés par le Fond Monétaire International (ces chiffres ne donnent pas la totalité de «l'aide» étrangère au El Salvador). Bilan macabre pour l'année 1980: plus de 10,000 mort(e)s, plus de 3,000 disparu(e)s et 80,000 réfugié(e)s. «On peut... affirmer sans crainte que la très grande majorité (plus de 85%) des assassinats est imputable soit à la junte elle-même, soit aux organisations para-militaires qui agissent en toute impunité, sinon avec l'appui ouvert des militaires.» (1) Ces affirmations sont confirmées par le jugement du «Tribunal permanent des peuples» (tribunal Russell) qui a déclaré la junte militaire du président Duarte, responsable des crimes d'extermination, de génocide et de violation des droits fondamentaux du peuple salvadorien.

Grâce à une fuite, un «document dissident» du département d'Etat américain nous montrait quelques dessous de la politique U.S. en Amérique centrale et au El Salvador plus particulièrement. Au chapitre «Rôle actuel des Etats-Unis», on retrouve - parmi plusieurs autres - les observations suivantes: «Renforcer les capacités contre-insurrectionnelles des forces armées par: ...

- l'incitation à ramener sous un commandement unifié les unités para-militaires qui opèrent à travers le pays;
- l'établissement et/ou l'amélioration des communications et de la coopération entre les forces armées et les organisations para-militaires au Guatemala, au El Salvador et au Honduras...» (2)

Dans un document paru le 13 février 1981, Développement et Paix affirme: «...nous sommes intimement convaincus que l'image du conflit présentée par la junte au pouvoir, en collusion avec le Département d'Etat des E.U. et véhiculée par les agences de presse internationales est plus que biaisée, elle est souvent en contradiction flagrante avec la réalité». Non seulement des intérêts nord-américains entretiennent-ils la répression au El Salvador mais encore, ils s'assurent d'une manipulation sur le plan international face à l'information, face à l'implication des autres pays et ainsi, face à l'opinion publique. Notre travail doit tendre à dénoncer l'intervention des Etats-Unis au El Salvador et contre la fausse information (les «cover-up») véhiculée par les E.U. Nous déclarons notre solidarité inconditionnelle avec la lutte du peuple salvadorien. Nous soutenons le Front Démocratique Révolutionnaire (FDR) et le Front Farabundo Marti pour la Libération Nationale (FMLN). L'impact considérable des mouvements de solidarité avec les peuples du Vietnam, du Chili, etc. nous démontre que nous pouvons faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils:

- 1- condamnent publiquement l'intervention américaine au El Salvador;
- 2- combattent la tentative actuelle du gouvernement américain d'organiser une invasion massive du El Salvador;
- 3- rompent toute relation diplomatique avec la junte militaire salvadorienne;
- 4- reconnaissent le FDR et le FMLN comme seuls représentants légitimes du peuple salvadorien et qu'ils établissent des relations diplomatiques avec leurs représentant(e)s.

Le moment présent de la lutte au El Salvador exprime clairement la volonté de tout un peuple de conquérir sa libération définitive et démontre l'existence d'un

mouvement révolutionnaire capable de réunir et de conduire ce peuple vers la conquête de ses revendications légitimes et de ses aspirations. Le 25 mars 1980, l'Association Générale des Etudiant(e)s Universitaires Salvadorien(ne)s (AGEUS) lançait un appel dans le monde entier:

Nous demandons à toutes les universités du monde, aux associations étudiantes, aux organisations populaires, démocratiques et progressistes du monde de s'unir au mouvement de solidarité internationale avec le peuple héroïque salvadorien qui, sans trêve, combat l'agresseur yankee». (3)

Suite à cet appel, au printemps 1980, un mouvement de solidarité a commencé à se développer en milieu étudiant au Québec; ce mouvement s'est intégré dans la coordination de solidarité du FDR sur la plan international. Lors du congrès de solidarité avec El Salvador (les 31 janvier et 1er février 1981), tenu à Montréal par les représentant(e)s du FDR, plusieurs délégations de comités de solidarité et d'associations oeuvrant dans nos institutions d'enseignement se sont

réunies en atelier. Nous avons lancé un projet de mouvement national de solidarité avec El Salvador en milieu étudiant. A partir d'une mobilisation et d'une coordination dans notre milieu, nous avons comme objectifs:

- d'informer et de sensibiliser une large couche de la population québécoise à la lutte du peuple salvadorien;
- d'impulser la formation de comités de solidarité dans un maximum d'institutions d'enseignements;
- d'inciter les syndicats et les associations du milieu à prendre position pour soutenir la lutte du peuple salvadorien;
- d'organiser une mobilisation large et des manifestations pour dénoncer les interventions américaines contre le droit légitime du peuple salvadorien à son auto-détermination.

Non à l'intervention américaine au El Salvador!
Vive le FDR et le FMLN!

Préposé par la coordination des comités étudiants de solidarité avec le Salvador de la région de Montréal: UQAM, Concordia, McGill et Univ. de Montréal.

Le 18 février 1981.

EL SALVADOR LIBRE!
28 février:
LES ENJEUX DE LA LUTTE ACTUELLE

GRANDE MANIFESTATION A MONTREAL
APPELEE PAR LE COMITE UNIFIE DE SOLIDARITE AVEC EL SALVADOR
QUAND Samedi 28 février 1981 à 12h00
OÙ Coin Avenue du Parc et Mont-Royal

ATTENTION! ESCOMPTE DE 10% sur présentation de la carte étudiante

JEAN LA FERRIERE
Photographe professionnel
622-4188

Portraits, mariages, passeports (2 min.)
Photos de groupe, etc.

28, rue Hotte, Sainte-Rose, Ville de Laval H7L 2R3

QU'EST-CE QUE L'UNION LIBRE?

Montréal (PEQ) - De nos jours, avec tout ce que l'on entend dire, ce que l'on interprète et ce que l'on raconte, il y a de quoi en perdre son latin même en droit...

Pour le plaisir, ou pour vérifier vos connaissances juridiques, voici un questionnaire concernant «la vie à deux sans être mariés» ou ce que l'on nomme «l'union libre».

Comme hypothèse, considérons la situation de Jean L'Heureux et de Marie Ladouceur qui vivent ensemble sans être mariés.

1- Après 5 ans de vie commune, Jean et Marie sont réputés mariés, selon la loi. **VRAI** **FAUX**

2- S'ils ont un enfant, sans être mariés, il est illégitime et il ne peut pas hériter de ses parents. **VRAI** **FAUX**

3- Marie se rend chez l'épicier du coin et elle effec-

tue pour \$200. d'emplètes. Elle dit à l'épicier «mon mari viendra vous payer en fin de semaine». Jean pourrait être tenu personnellement responsable de payer ce montant. **VRAI** **FAUX**

4- Puisqu'ils ne sont pas mariés, ils ne peuvent pas recevoir le produit d'une police d'assurance-vie au décès de l'un d'eux. **VRAI** **FAUX**

5- Si, par malheur, Jean et Marie se laissent, chacun d'eux peut exiger le partage des biens qu'ils ont acquis durant leur vie à deux. **VRAI** **FAUX**

REPONSES

1- **FAUX:** Dans l'état actuel du droit, le concubinage n'engendre, en principe, aucun effet juridique.

Bien qu'il existe certaines lois sociales, telles: «Le Régime des Rentes du Québec, la Loi des Prêts et

Bourses aux étudiants et récemment la Loi sur l'Assurance Auto.», qui permettent un droit à une indemnisation ou à une aide financière, ces exceptions ne créent aucun lien juridique entre les concubins.

Donc, même après plusieurs années de vie commune, Jean et Marie ne seront pas considérés comme mariés, au sens de la loi.

2- **VRAI:** (Sous réserves) Si Jean et Marie demeurent dans la même situation et qu'ils ne rédigent pas de testament, leur enfant n'a aucun droit sur leur succession.

Toutefois, leur enfant pourrait être «légitimé» par le mariage de Jean et Marie, il aurait alors les mêmes droits que s'il était né de ce mariage. En d'autres termes, il deviendrait un «héritier légal».

Si, par contre, Jean et Marie n'optent pas pour le mariage, ceux-ci pourront

rédigier un testament afin de transmettre leur héritage à leur enfant naturel.

Enfin, la procédure d'adoption permettrait de légitimer l'enfant, mais elle ne peut être accordée qu'à un seul des concubins puisque la double adoption équivaldrait à un mariage.

Mentionnons également que Marie ne pourrait pas non plus hériter de Jean sans testament, et vice versa.

3- **VRAI:** Si Jean et Marie se prétendent mariés, ils devront respecter les engagements qu'ils contractent, sous ce titre, avec les tiers.

Mais, entendons-nous, il s'agit d'une particularité légale que l'on nomme «mandat domestique» en vertu duquel lorsque Marie achète des

choses nécessaires à la vie, en se déclarant l'épouse de Jean, elle engage alors la responsabilité de ce dernier.

4- **FAUX:** Il faut faire une distinction; si la police d'assurance de Jean indique Marie en tant que bénéficiaire, celle-ci pourra recueillir le produit de la police. Par contre, si la police stipule que les «héritiers légaux» en sont les bénéficiaires, Marie ne pourra alors prétendre à aucun droit.

5- **FAUX:** Voilà un des risques de l'union libre, en cas de rupture puisqu'il n'y a aucun lien juridique entre Jean et Marie il n'y a évidemment aucune règle de partage des biens et des revenus.

En ce qui concerne les biens, faute d'accord entre Jean et Marie, celui qui revendique un bien devra

prouver son droit de propriété.

En ce qui concerne les revenus, mentionnons à ce sujet qu'il serait impossible pour l'un ou l'autre de réclamer une pension alimentaire ou une indemnisation pour son dévouement...

Votre performance: • Si vous avez 5 bonnes réponses, vous en savez autant qu'un étudiant de droit!

• Si vous avez 3 bonnes réponses, c'est pas mal, mais vous auriez avantage à consulter le Bureau des Services Juridiques!

• Si vous avez moins de 2 bonnes réponses... mariez-vous!

Pierre Cadotte
Stagiaire au Bureau
des Services Juridiques.

Organisation pour le tourisme étudiant au Québec

par Carole Courchesne RIVIERE-DU-LOUP — Un nouvel organisme vient de voir le jour dans le milieu étudiant et il s'agit de l'OTEQ (Organisation pour le tourisme étudiant au Québec). Il s'occupe d'offrir un service d'information sur les voyages et oeuvrera dans les collèges et universités au Québec.

Pour être membres de cette organisation, les bureaux d'information-voyages devront oeuvrer dans le milieu étudiant et être à but non lucratif. Plus de 13 bureaux-voyages étudiants étaient présents lors du Congrès de fondation à Rivière-du-Loup, le 1er février.

L'OTEQ prévoit la mise sur pied d'un comité de travail qui verra à ouvrir des bureaux d'information-voyages dans les institutions d'enseignement post-secondaires non desservies afin d'élargir

son réseau. Un autre comité s'occupera plus particulièrement de coordonner la cueillette et la diffusion d'information documentaire. Il devra négocier avec les maisons d'édition des réductions applicables à l'achat de livres ou périodiques.

Une commission sur les affaires étudiantes a également été formée afin de discuter des revendications à faire pour les étudiants concernant le tourisme. L'OTEQ souhaite que l'ANEQ et le RAEU envoient chacun deux membres qui siègeront à la dite commission.

L'OTEQ entend garder le contact avec les associations étudiantes, les administrations d'enseignement post-secondaires et les intervenants touristiques.

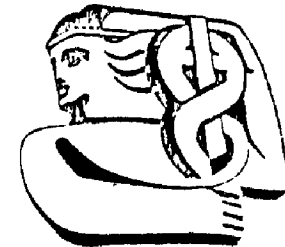
Cette organisation entend multiplier ses sources

de financement. Elle discutera des orientations à prendre mais elle cherche tous les soutiens possibles, que ce soit par des subventions, des projets de création d'emplois, des commissions sur les voyages vendus, peu importe que ces subventions proviennent du secteur public ou privé.

Cette initiative d'un groupe d'étudiant-e-s semble intéressante, déjà plusieurs bureaux d'informations-voyages sont viables et un regroupement aidera peut-être à consolider les reins de ces divers organismes locaux.

Pour de plus amples renseignements:

O.T.E.Q., a/s Bureau-voyage, Collège Maisonneuve, 3800 est, rue Sherbrooke, Montréal, H1X 2A2. Tél.: (514) 254-7131, poste 159 ou 190, a/s Joël Marier.



FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

M.B.A. LAVAL (*)

- ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ(E) PAR UNE CARRIÈRE ADMINISTRATIVE DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES OU AU SEIN DES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES ET PARA-PUBLIQUES?
- ÊTES-VOUS DIPLOMÉ DU PREMIER CYCLE?
- LE DÉFI DE LA PRISE DE DÉCISION VOUS ATTIRE-T-IL?
- LE TRAVAIL EN ÉQUIPE VOUS PLAÎT-IL?
- VOULEZ-VOUS PROGRESSER RAPIDEMENT DANS VOTRE CARRIÈRE?

SI OUI, VOUS DEVRIEZ VOUS INFORMER DES CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME M.B.A. OFFERT À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL!

(*) Une étude publiée dans le HARVARD BUSINESS REVIEW révèle que le taux de promotion aux postes de commande dans les entreprises américaines pour les détenteurs d'un M.B.A. a augmenté de 39% au cours des dix dernières années.

**M
A
N
I
F
E
S
T
A
T
I
O
N**

MANIFESTATION

4

**Contre la
répression
défendons
nos droits**

M

A

R

S



Le 4 mars, à Montréal
Départ: à 19:00, au métro
Champ-de-Mars.

Après la manifestation, il y aura
une fête de solidarité étudiante au
sous-sol de l'Eglise (I) St-Louis-de-
France (coin Berri et Roy), avec
musique et tout.

Renseignements:
ANEQ: (514) 277-5826
RAEU: (514) 392-8923

**Défendons
Guy Héroux!**

DEBRAYAGE GENERAL LE 5 MARS!